

Les alternatives à ce que certains dénoncent comme une mainmise de la Sacem sur les droits d'auteurs existent. Copyleft, Creative Commons, des noms barbares pour des licences libres que Le Sac à Boulons, groupe marseillais, utilise depuis des années. Avec succès.

Jamendo, Dogmazic, Creative Commons, Copyleft... Non, ce ne sont pas des insultes. Juste une révolution. Dans un marché de la musique hostile aux nouvelles technologies, quand celles-ci contrecarrent ses business plans huilés depuis des décennies, ces nouveaux outils à disposition des artistes leur offrent un champ d'investigation sans fin.

Christophe a la trentaine bonhomme et sa guitare le démange depuis qu'il a quinze ans. Auteur, compositeur et interprète marseillais, il a choisi les chemins de traverse qu'offre Internet pour faire connaître son travail. Après quelques années à courir la moindre scène ouverte « seul avec sa bouche et sa gratte », il rassemble autour de ses compositions plusieurs passionnés comme lui. Le Sac à Boulons, groupe fait de « petits bouts de métal qui swingent grave » est né. « On n'a commencé à gagner de l'argent avec notre musique que récemment. Moi, je suis commercial, le bassiste travaille dans le milieu médical, le percussionniste est photographe. Seul le saxophoniste est intermittent. » De la scène ouverte du Dan Racing aux fêtes annuelles de la Belle de Mai ou du Panier, Christophe et consort écument la région pendant des années, en proie à un cruel dilemme : comment se faire connaître sans accès aux médias ?

« On a décidé de monter un site qui soit une vitrine de notre travail. J'ai enregistré 4 titres à la maison que j'ai cherché à protéger et à diffuser. C'est à ce moment-là qu'on a décidé d'utiliser les licences libres qui existent depuis quelques années sur le web » explique Christophe. Le garçon part d'un constat simple. Pourquoi se mettre sous la protection de la Sacem quand un envoi recommandé sous pli scellé suffit à protéger une œuvre, le cachet de la poste faisant foi devant la loi ? Pourquoi espérer une hypothétique diffusion sur les médias de masse pour remplir les salles, quand Internet offre une scène ouverte 24h sur 24 ? Les licences libres permettent aujourd'hui aux artistes de gérer leur travail comme bon leur semble. Véritable système de gestion individuelle des droits d'auteur, par opposition à ce que propose la SACEM en terme de gestion collective des intérêts des artistes, elles ont d'abord fait leur apparition dans le domaine informatique. Appliquées au domaine artistique, elles permettent à l'auteur de défendre ses œuvres tout seul et d'en faire ce qu'il veut. Et donc les proposer en libre téléchargement sur le web comme a choisi de le faire le Sac à Boulons. « Le système est fait comme ça: si j'avais adhéré à la SACEM tout en voulant proposer mes morceaux en libre téléchargement, la Société aurait voulu avoir sa part sur...des téléchargements gratuits. J'en aurai donc été de ma poche » ironise Christophe.

Un petit tour sur le web et Le Sac à Boulons décide d'adhérer au « collectif d'artistes du libre » Révolution Sound Record, né entre Nice et Marseille. « Le concept, c'est de se mettre ensemble pour produire, diffuser et se produire. Chacun met ses qualités au service de tous, au service d'une action collective pour le respect du droit individuel. En participant à ce projet, je peux, en tant qu'auteur compositeur autoriser la modification, le remix, le sample, la reprise, bref, tout ce que la SACEM ne permet pas » raconte le leader du groupe.

Depuis plus d'un an, tous les morceaux du Sac à Boulons sont disponibles sur Internet, qu'ils soient hébergés sur le site du groupe ou sur des plate-forme de libre téléchargement comme Dogmazic ou Jamendo, sans compter les blogs ou web radios qui les diffusent. En toute légalité. Grâce à cette vitrine, le groupe remplit aujourd'hui des petites salles, touche ses premiers cachets et n'entend pas en rester là. Avec le collectif Révolution Sound Record, ils espèrent organiser très bientôt des « soirées du libre » et sont en contact avec une salle marseillaise pour les accueillir. L'association rêve de soirées toutes entières dédiées à la création, où écrivains, plasticiens et musiciens mettraient en commun leurs œuvres... librement. « La créativité qui ressort de ce choix de licences fait passer le lancinant « ça va tuer la musique » pour de la pure bouffonnerie. On essaie juste de se faire connaître et de trouver de nouveaux modes de rémunération » estime Christophe. Sur les plate-forme de téléchargements libres, l'internaute est sensibilisé au don par exemple et certains groupes proposent une place de concert pour tout album acheté par correspondance. Puisqu'on vous dit qu'il s'agit là d'une révolution...

Reportage Paul Goiffon

Photos Marie-Laure Thomas

La marseillaise 26/09/2007